



# Tir du Valais Romand Martigny Bicentenaire TSMR 1820-2020

## 4 districts du centre

## Fédération du Bas-Valais

Vendredi 04 septembre 2020	17h30-20h00
Samedi 05 septembre 2020	09h00-12h00 /13h00-17h30
Dimanche 06 septembre 2020	09h00-12h00
Vendredi 11 septembre 2020	17h30-20h00
Samedi 12 septembre 2020	09h00-12h00 /13h00-17h30
Dimanche 13 septembre 2020	09h00-12h00

### Distance :

- 300m Arme d'ordonnance et carabine : 12 Cibles SIUS SA9005
- 50m Carabine et pistolet : 12 Cibles SIUS SA951
- 25m Pistolet : 10 Cibles sur 2 chariots Leu+Helfenstein



## **Dispositions générales - Règlements :**

Si, pour des raisons pratiques de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment concernées.

### **1. Organisation :**

Tireurs Sportifs Martigny-Région  
c/o Catherine Vouilloz  
Avenue de la Gare 46  
1920 Martigny  
Téléphone : +41 79 280 75 01  
Email : co2020@tir-martigny.ch

Contact également durant le tir.

### **2. Lieu / Place de tir**

Stand de tir des Perrettes au Guercet à Martigny/VS  
Coordonnées : 46°06'26.3"N 7°06'42.7"E / [www.tsmr200.ch](http://www.tsmr200.ch)

### **3. Prescriptions :**

La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSP) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives et dispositions d'exécution (DE).

Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir ; elles sont affichées à l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par le comité d'organisation.

Les tireurs et le personnel sont tenus de respecter tout avis placé dans le stand et tout ordre de tir du comité d'organisation. En cas de problèmes techniques avec les cibles, les tireurs doivent entièrement répéter la passe.

Chaque tireur participant au Tir du bicentenaire accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans le stand de tir.

### **4. Dates et heures de tir :**

Vendredi 04 septembre 2020	de 17h30 à 20h00
Samedi 05 septembre 2020	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Dimanche 06 septembre 2020	de 09h00 à 12h00
Vendredi 11 septembre 2020	de 17h30 à 20h00
Samedi 12 septembre 2020	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Dimanche 13 septembre 2020	de 09h00 à 12h00

En fonction de l'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas utiliser ou que partiellement certaines installations de tir, ou au contraire en cas d'affluence, d'augmenter les heures et les jours de tir.

#### **5. Heures d'ouverture du bureau :**

Le bureau est ouvert 30 min avant le début des tirs et est fermé 30 min après la fin des tirs.

#### **6. Inscriptions, adresses et références bancaires :**

Les sociétés, groupes et tireurs individuels sont priés de s'inscrire **jusqu'au 21 août 2020**, en utilisant le formulaire papier officiel ou le formulaire informatique prévu à cet effet. Les inscriptions sur place durant le tir sont possibles mais sous réserve de rangeurs disponibles.

Formulaire d'inscription disponible sur le site web : [www.tsmr200.ch](http://www.tsmr200.ch)

Adresse pour les inscriptions :

Tireurs Sportifs Martigny-Région

c/o Catherine Vouilloz

Avenue de la Gare 46

1920 Martigny/VS

ou par e-mail :

[catherine.vouilloz@tir-martigny.ch](mailto:catherine.vouilloz@tir-martigny.ch)

Coordonnées bancaires :

IBAN : CH78 0076 5001 0366 0290 4 / Tireurs Sportifs Martigny-Région, 1920 Martigny

Veillez-vous munir d'une preuve de votre paiement.

#### **7. Droit de participation :**

Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis (hormis invités).

Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur. En outre, les tireurs ne peuvent figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie.

#### **8. Commandes anticipées de passes et de rangeurs :**

Les tireurs peuvent commander leurs passes et rangeurs par l'entremise de leur société ou de façon individuelle.

Les commandes complémentaires de passes doivent être effectuées sur place, pendant la durée du tir.

Les livrets de tir commandés seront délivrés sur place pendant le tir. Les livrets de tirs non délivrés seront décomptés des répartitions ultérieures.

Le responsable des rangeurs s'efforce d'attribuer les rangeurs commandés de manière à respecter les désirs des tireurs. En principe, des rangeurs ne seront pas attribués sur une seconde cible avant que la première ne soit entièrement occupée pour la demi-journée. (Exemple : 12 rangeurs seront répartis sur une cible de 09h00 à 12h00 et non sur deux cibles de 10h30 à 12h00).

Après réception et contrôle des commandes anticipées, les sociétés et les tireurs individuels reçoivent du comité d'organisation une facture concernant les finances d'inscriptions. Cette facture est accompagnée d'un bulletin de versement et des rangeurs attribués.

Afin de confirmer l'inscription et les rangeurs, la facture doit être réglée dans les 10 jours à compter de sa réception et au plus tard le 31 août 2020.

### **9. Mutations et inscriptions complémentaires de groupes :**

Les tireurs empêchés peuvent être remplacés par d'autres participants de la même société.

Les mutations ne sont toutefois possibles que pendant la durée du tir, sur présentation du livret de tir des tireurs concernés.

Les sociétés qui n'ont pas annoncé un ou plusieurs groupes en même temps que l'annonce de la société peuvent le faire au bureau, pour autant qu'aucun tireur du groupe concerné n'ait déjà tiré la passe de groupe.

### **10. Livrets de tir :**

Le prix du livret de tir obligatoire se monte à CHF 12.- pour le 300m et à CHF 6.- pour le 50m carabine et 25/50m pistolet. Le contrôle d'armes, taxes et rangeurs sont compris. Il est gratuit pour les JT et JJ.

Le tireur reçoit un livret de tir par distance Fusil 300m, Pistolet 25/50m et Carabine 50m, avec lequel il est seule habilité à tirer. Le livret de tir doit être signé par son titulaire avant le début du tir.

Exception Pistolet 25/50m : Si un tireur est membre de deux sociétés de base différentes à 25m et à 50m, il peut commander deux livrets de tir pour la discipline pistolet, un pour chaque distance. Les deux livrets de tir doivent être payés.

Lors du remplacement d'un livret de tir (perte, etc.), il sera perçu une taxe s'élevant au prix du livret concerné (CHF 12.- pour le 300m et CHF 6.- pour le 50m carabine et 25/50m pistolet).

L'annulation ou le non retrait d'un livret de tir sera facturé à la société concernée d'un montant de CHF 12.- pour le 300m, CHF 6.- pour le 50m carabine / 25/50m pistolet ou décompté avec les répartitions.

### **11. Rangeurs :**

L'attribution des cibles est déterminée par le rangeur.

La durée d'un rangeur est de 15 minutes. Le droit aux rangeurs et leurs nombres sont déterminés par les inscriptions et les commandes de passes. Une réservation de rangeurs sans commande préalable est exclue. L'attribution des rangeurs se fait avant la manifestation, par la commande anticipée.

Un tireur a droit pour le 300m :

- 21 coups : 1 rangeur

Un tireur a droit pour la carabine 50m :

- 15 coups : 1 rangeur / au maximum, 3 rangeurs par tireur

Un tireur a droit pour le pistolet 50m :

- 15 coups : 1 rangeur

Un tireur a droit pour le pistolet 25m :

- 1 rangeur de 15 min / passe

Le tireur doit se présenter au secrétaire de sa cible 5 minutes avant l'heure indiquée et lui remettre son livret de tir et ses rangeurs. Une arrivée tardive entraîne la perte du rangeur. Toutes les réclamations qui concernent l'attribution des rangeurs sont réglées définitivement par le comité d'organisation.

## **12. Armes, sécurité et contrôle des armes :**

L'admission et le maniement des armes doivent correspondre aux RTSP de la FST.

Les armes, accessoires d'armes et munitions sont interdits à la cantine, même à l'intérieur d'un étui.

Tous les magasins, toutes armes confondues, apportés au stand doivent être vides.

Le contrôle des armes n'est pas obligatoire. Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles par sondage dans le stand.

Les armes déposées dans les stands à l'encontre des prescriptions seront confisquées par le comité d'organisation. Elles pourront être récupérées au bureau du stand contre paiement d'une taxe de CHF 50.-.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour les armes ou autres effets qui auraient été endommagés, perdus ou volés.

## **13. Munitions :**

Seules les munitions d'ordonnance fournies par le comité d'organisation peuvent être utilisées. Elles sont comprises dans le prix des passes.

Pour la carabine 50m (22lr) et le pistolet 25/50m (22lr), les munitions ordinaires vendues sur le marché dans le cadre des Règles ISSF doivent être amenées par les participants et ne sont pas comprises dans le prix des passes. Certaines munitions petit calibre peuvent être achetées sur place.

Concernant la munition d'ordonnance, seule la quantité nécessaire aux passes achetées est remise aux tireurs.

Les douilles restent la propriété du comité d'organisation de la fête.

#### 14. Classe d'âge et allègements de position :

Les participants tirent dans les catégories suivantes :

##### Catégories d'âge

- Adolescents (JJ) : 10 - 16 ans (2010 – 2004)
- Juniors (J) : 17 - 20 ans (2003 – 2000)
- Elite (E) : 21 – 59 ans (1999 – 1961)
- Vétérans (V) : 60 - 69 ans (1960 – 1951)
- Seniors vétérans (SV) : dès 70 ans (1950 et plus)
- Invités

Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité en présentant leur licence. Les adolescents, juniors, vétérans ou seniors vétérans ont droit aux avantages prévus par le plan de tir, pour autant que leur livret porte la mention adéquate. Ils sont seuls responsables de la désignation correcte. Les allègements de position et les modifications d'armes autorisés par la FST sont reconnus. Ils doivent être mentionnés sur la carte de la licence ou pouvoir être justifiés d'une autre manière par des documents de la FST. D'autres attestations, y compris médicales, ne sont pas reconnues.

#### 15. Position durant le tir :

##### 300m :

Positions : Arme libre : A genou

Carabine standard et Mousqueton : Couché bras francs

Fass 90, Fass 57/02 et Fass 57/03 : appui sur bipied réglementaire

Les vétérans (V) et les séniors-vétérans (SV) peuvent tirer avec le Mousqueton en position couché appuyé, avec l'arme libre en position coucher bras franc.

Il n'y a pas d'allègement de position pour les JJ, J, V et SV aux armes Fass 57/03, Fass 57/02, Fass90.

##### Carabine 50m :

Position : Couché bras franc

Les séniors-vétérans (SV) et les jeunes (JJ) peuvent tirer appuyé.

##### Pistolet 50m/25m :

Position : Debout bras franc

Aucun tir sur appui possible.

#### 16. Catégorie d'arme :

300m : Catégorie A : Carabine standard et Arme libre

Catégorie D : Fass 57/03

Catégorie E : Fass 90, mousqueton et Fass 57/02

Carabine 50m : Catégorie unique C50

Pistolet 50m/25m :      Catégorie B :      Pistolets à percussion annulaire (PPA)  
   Catégorie C :      Pistolets d'ordonnances (PO)

### **17. Organisation et règles de tir :**

Ce plan de tir est soumis aux règles de la FST.

Le tireur est responsable que les fonctionnaires comprennent ses instructions correctement.

Le tireur doit vérifier la justesse des inscriptions dans le livret de tir. Les corrections et les résultats donnant droit à une distinction ou à une répartition doivent être visés par l'organe de surveillance du stand.

En cas de problèmes techniques avec les cibles, les tireurs doivent entièrement répéter la passe.

En cas d'égalité des points, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

Les réclamations et les plaintes relatives au déroulement du tir ou aux RT sont immédiatement liquidées par le comité d'organisation.

### **18. Distinctions :**

Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. S'il obtient 2 ou 3 fois le résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en lieu et place de la distinction, une carte couronne d'une valeur de CHF 10.- pour une distinction simple, CHF12.- pour une distinction double ou triple.

Toutes les distinctions et répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la manifestation, sinon elles deviennent caduques. Des prétentions ultérieures ou des demandes de remplacement en cas de perte ne peuvent pas être prises en considération.

Les répartitions ultérieures et les prix en nature (classement roi du tir, groupe, ...) seront distribuées lors de la journée officielle du samedi 05 septembre 2020. Si elles ne sont pas retirées à cette date, elles deviennent caduques.

### **19. Proclamation des résultats :**

Les palmarès seront publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur le site internet [www.tsmr200.ch](http://www.tsmr200.ch).

Les sociétés et les tireurs individuels seront informés de la publication du palmarès par courriel informatique. En cas d'adresse incomplète ou erronée, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

Les réclamations dûment motivées et accompagnées du livret de tir sont à adresser par écrit au comité d'organisation dans les 15 jours suivant la date de publication du palmarès. Toute réclamation reçue après le délai ne sera pas prise en considération et les résultats publiés sont définitifs.



## **20. Droit de recours**

Les recours éventuels concernant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par le comité d'organisation.

## **21. Assurances :**

L'ensemble des tireurs et des fonctionnaires de l'organisation du Tir du bicentenaire sont assurés pour toute la durée de la fête auprès de l'AAST et selon ses dispositions. Les assurés renoncent explicitement à toutes les prétentions non couvertes par l'AAST à l'égard du comité d'organisation et de leurs organes.

## **22. Dispositions finales :**

Les infractions aux RTSP de la FST ou à ce plan de tir peuvent entraîner l'annulation des résultats, la perte des finances payées, l'expulsion du stand de tir et le renvoi du fautif devant la commission disciplinaire et de recours de la FST, les poursuites pénales étant réservées.

En cas de nécessité (par exemple lors de changements des conditions-cadres, de cas de force majeure, etc.), le présent plan de tir peut être modifié et adapté par le comité d'organisation.

## **23. Restauration :**

Restauration possible sur place tous les jours de tir.

Ainsi fait à Martigny le 15 juin 2020.

Pour le Comité d'organisation

Président

Moret Xavier

Responsable de la Commission de Tir

Rossier Pierre

Pour la FSVT

Chef des tirs libres

Guerin Jérôme

## Plan de Tir à 300m :

**Exercice :**

**300m**

Rachats :	Illimités
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles A 10
Nombre de coups :	5 coups cpc, interruption à volonté
Finance :	5.- CHF (munition comprise)
Distinction :	Aucune
Disposition spéciale :	Une passe exercice peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les passes.

**Passé Section :**
**300m**

Dispositions générales : Cette passe est obligatoire pour tous les tireurs.

Rachats : Aucun

Arme : Toutes les armes

Zone des points : Cibles A 10

Nombre de coups : 10 coups, soit 6 cpc et 4 cps en série

Position : Selon dispositions générales et règlements FST

Finance : 16.- CHF (munition comprise)

Distinction : Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A (Arme libre et fusil standard)	89	87	86
Cat D (Fass 57/03)	86	84	83
Cat E (Fass 90, mousqueton et Fass57/02)	84	82	81

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

Dispositions spéciales : Classement individuel supplémentaire selon le règlement des 4 Districts du Centre pour les tireurs du groupement.

**Concours de Section :****300m**

Finance d'inscription :	Aucune
Catégories :	Toutes les armes
Répartition ultérieure :	Au minimum un prix aux trois premières sections en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Les meilleurs résultats individuels de la passe section sont pris en compte, quelle que soit l'arme ou la catégorie de tireur avec laquelle ils ont été obtenus. Les résultats obligatoires + 1% des résultats non obligatoires, divisés par le nombre des résultats obligatoires.
Résultats obligatoires :	Sont pris en compte comme résultats obligatoires, les 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de 7 résultats obligatoires.
Résultats non-obligatoires :	Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.
Classement :	Le classement est effectué à 4 décimales.
Droit de réserve :	A moins de 5 sections participantes, pas de classement de section
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement des 4 Districts du Centre pour les tireurs du groupement. Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.

**Passé TSMR :**
**300m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles A 10
Nombre de coups :	6 coups en feu de série sans limite de temps
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	17.- CHF (munition comprise)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A (Arme libre et fusil standard)	54	53	52
Cat D (Fass 57/03)	52	51	50
Cat E (Fass 90, mousqueton et Fass57/02)	51	50	49

Répartition ultérieure : 66% du produit des finances des passes au 50% des tireurs classés. Prix en espèce ou en nature.

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Bicentenaire :**
**300m**

Rachats :                      Aucun  
 Arme :                         Toutes les armes  
 Zone des points :            Cibles A 10  
 Nombre de coups :         6 coups cpc  
 Position :                    Selon dispositions générales et règlements FST  
 Finance :                    17.- CHF (munition comprise)  
 Distinction :                Aucune  
 Répartition immédiate :

Points	Cat A	Cat D	Cat. E
60	60.-	65.-	70.-
59	30.-	40.-	45.-
58	20.-	30.-	35.-
57	15.-	24.-	28.-
56	10.-	18.-	22.-
55	8.-	12.-	17.-
54		8.-	12.-
53		5.-	8.-
52			5.-

Classement :                    Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Art Groupe :**
**300m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles A 100
Nombre de coups :	5 coups cpc
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	16.- CHF (munition comprise)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A (Arme libre et fusil standard)	440	430	425
Cat D (Fass 57/03)	420	410	405
Cat E (Fass 90, mousqueton et Fass57/02)	405	395	390

Répartition ultérieure : 60% du produit des finances des passes au 50% des tireurs classés. Prix en espèce ou en nature.

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 100 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Groupe :****300m**

Finance :	40.- CHF par groupe de 4 tireurs
Catégories :	Catégorie A : Carabine standard et Arme libre Catégorie D : Fass 57/03 Catégorie E : Fass 90, mousqueton et Fass57/02
Répartition ultérieure :	75 % du produit des finances des groupes au 50% des groupes classés. Prix en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Résultat de la passe Art Groupe.
Classement :	Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds.
Droit de réserve :	A moins de 5 groupes participants, pas de classement de groupe.
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.



**Roi du Tir :****300m**

Arme :	Toutes les armes
Catégorie :	Cat. A : Armes de sport Cat. D : Armes d'ordonnances Cat. E : Armes d'ordonnances
Droit de participation :	Tous les tireurs prenant part au tir peuvent participer au concours de Roi du Tir. Seuls les tireurs qui ont tiré toutes les passes comptant pour le concours de Roi du Tir avec le même genre d'arme peuvent y participer.
Inscription :	Aucune. Les tireurs qui remplissent les conditions sont automatiquement classés.
Finance :	Aucune
Classement :	Sont pris en compte les résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Passe Section 100%</li><li>○ Passe TSMR 100%</li><li>○ Passe Bicentenaire 100%</li><li>○ Passe Art Groupe 10%</li></ul> <p>En cas d'égalité, appui par la passe Art Groupe, puis par la passe TSMR, puis par la passe Section, puis par la passe Bicentenaire et par l'âge (selon le règlement FST 2013)</p>
Droit de réserve :	A moins de 15 participants par catégorie, pas de classement de Roi du Tir. En cas de participation insuffisante dans une catégorie, la catégorie inférieure sera mélangée à la catégorie supérieure (Cat. E avec Cat. D, Cat. D avec Cat. A).
Prix :	Minimum aux 8 premiers de la catégorie A Minimum aux 4 premiers de la catégorie D Minimum aux 12 premiers de la catégorie E Prix en espèce ou en nature.
Prix supplémentaires :	A la première dame de chaque catégorie A-D et E, aux 3 premiers JJ/J de la catégorie A/D et aux 5 premiers JJ/J de la catégorie E. Prix en espèce ou en nature.
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement des 4 Districts du Centre pour les tireurs du groupement. Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.

## Plan de Tir à 50m Carabine :

**Exercice :****50m Carabine**

Rachats :	Illimité
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cible A10
Nombre de coups :	15 coups cpc, interruption à volonté
Finance :	5.- CHF
Distinction :	Aucune
Disposition spéciale :	Une passe peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les passes.

**Passé Section :**

**50m Carabine**

Dispositions générales : Cette passe est obligatoire pour tous les tireurs.

Rachats : Aucun

Arme : Toutes les armes

Zone des points : Cible A10

Nombre de coups : 10 coups, cpc

Position : Selon dispositions générales et règlements FST

Finance : 10.50 CHF

Distinction : Voir dispositions générales

E/S	J/V	JJ/SV
90	89	88

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Section :****50m Carabine**

Finance d'inscription :	Aucune
Catégories :	Toutes les armes
Répartition ultérieure :	Au minimum un prix aux trois premières sections en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Les meilleurs résultats individuels de la passe section sont pris en compte, quelle que soit l'arme ou la catégorie de tireur avec laquelle ils ont été obtenus. Les résultats obligatoires + 1% des résultats non obligatoires, divisés par le nombre des résultats obligatoires.
Résultat obligatoire :	Sont pris en compte comme résultats obligatoires, les 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de 6 résultats obligatoires.
Résultat non-obligatoire :	Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.
Classement :	Le classement est effectué à 4 décimales.
Droit de réserve :	A moins de 5 sections participantes, pas de classement de section

**Passé TSMR :**
**50m Carabine**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles A10
Nombre de coups :	9 coups, 3 x 3 coups en série
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance individuelle :	12.50 CHF
Distinction :	Aucune
Distinction :	Voir dispositions générales

E/S	J/V	JJ/SV
83	82	81

Répartition ultérieure : 60% du produit des finances des passes au 50% des tireurs classés. Prix en espèce ou en nature.

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Bicentenaire :**
**50m Carabine**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles A20
Nombre de coups :	6 coups, cpc
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	12.50 CHF
Distinction :	Aucune
Répartitions immédiates :	

Points	CHF
120	80.-
119	50.-
118	35.-
117	25.-
116	20.-
115	15.-
114	10.-
113	8.-
112	6.-
111	5.-
110	4.-

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 20 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Art Groupe :**

**50m Carabine**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles A10
Nombre de coups :	6 coups, cpc
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance individuelle :	10.50 CHF
Distinction :	Voir dispositions générales

E/S	J/V	JJ/SV
54	53	52

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 100 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Groupe :****50m Carabine**

Finance :	30.- CHF par groupe de 4 tireurs
Catégories :	Toutes les armes
Répartition ultérieure :	75 % du produit des finances des groupes au 50% des groupes classés. Prix en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Résultat de la passe Art Groupe.
Classement :	Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds.
Droit de réserve :	A moins de 5 groupes participants, pas de classement de groupe.



**Roi du Tir :****50m Carabine**

Arme :	Toutes les armes
Catégorie :	Une seule catégorie. Les participants peuvent tirer avec toutes les armes autorisées.
Droit de participation :	Tous les tireurs prenant part au tir peuvent participer au concours de Roi du Tir. Seuls les tireurs qui ont tiré toutes les passes comptant pour le concours de Roi du Tir avec le même genre d'arme peuvent y participer.
Inscription :	Aucune. Les tireurs qui remplissent les conditions sont automatiquement classés.
Finance :	Aucune
Classement :	<p>Sont pris en compte les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Passe Section 100%</li><li>○ Passe TSMR 100%</li><li>○ Passe Bicentenaire 100%</li><li>○ Passe Art Groupe 100%</li></ul> <p>En cas d'égalité, appui par la passe Art Groupe, puis par la passe TSMR, puis par la passe Section, puis par la passe Bicentenaire et par l'âge (selon le règlement FST 2013)</p>
Prix :	<p>Minimum aux 4 premiers</p> <p>Prix en espèce ou en nature.</p>
Droit de réserve :	A moins de 10 participants, pas de classement de Roi du Tir.
Prix supplémentaires :	<p>A la première dame et aux 3 premiers JJ/J.</p> <p>Prix en espèce ou en nature.</p>
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.

## Plan de Tir à 50m Pistolet :

**Exercice :****Pistolet 50m**

Rachats :	Illimité
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	P10
Nombre de coups :	5 coups cpc, interruption à volonté
Finance :	3.- CHF (5.- CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Aucune
Disposition spéciale :	Une passe exercice peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les passes.

**Passé Section :**
**Pistolet 50m**

Dispositions générales :	Cette passe est obligatoire pour tous les tireurs
Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cible P10
Nombre de coups :	10 coups cpc
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	10.50 CHF (13.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat B (PPA)	85	83	81
Cat C (PO)	82	80	78

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Section :****Pistolet 50m**

Finance d'inscription :	Aucun
Répartition ultérieure :	Au minimum un prix aux trois premières sections en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Les meilleurs résultats individuels de la passe section sont pris en compte, quelle que soit l'arme ou la catégorie de tireur avec laquelle ils ont été obtenus. Les résultats obligatoires + 1% des résultats non obligatoires, divisés par le nombre des résultats obligatoires.
Résultat obligatoire :	Sont pris en compte comme résultats obligatoires, les 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de 6 résultats obligatoires.
Résultat non-obligatoire :	Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.
Classement :	Le classement est effectué à 4 décimales.
Droit de réserve :	A moins de 5 sections participantes, pas de classement de section
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les sections de la fédération.

**Passé TSMR :**
**Pistolet 50m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles P10
Nombre de coups :	6 coups, soit 2 x 3 coups en série en 30 secondes dès le commandement
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance individuelle :	12.50 CHF (15.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat B (PPA)	52	51	50
Cat C (PO)	50	49	48

Répartition ultérieure : 60% du produit des finances des passes au 50% des tireurs classés. Prix en espèce ou en nature.

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Bicentenaire :**
**Pistolet 50m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles P10
Nombre de coups :	6 coups cpc
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	12.50 CHF (15.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Aucune
Répartition immédiate :	

Points	Cat B	Cat. C
60	70.-	75.-
59	50.-	55.-
58	30.-	40.-
57	20.-	30.-
56	12.-	20.-
55	8.-	12.-
54	5.-	8.-

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Art Groupe :**
**Pistolet 50m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles P10
Nombre de coups :	8 coups, soit 4 coups cpc et 4 cps en série en 60 secondes dès le commandement
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	10.50 CHF (13.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat B (PPA)	69	67	66
Cat C (PO)	67	65	64

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Groupe :****Pistolet 50m**

Finance :	30.- CHF par groupe de 4 tireurs
Catégories :	Le concours de groupes ne se tire qu'en une seule catégorie (B et C). Les participants peuvent tirer avec toutes les armes autorisées.
Répartition ultérieure :	75 % du produit des finances des groupes au 50% des groupes classés. Prix en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Résultat de la passe Art Groupe.
Classement :	Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds.
Droit de réserve :	A moins de 5 groupes participants, pas de classement de groupe.
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.



**Roi du Tir :****Pistolet 50m**

Arme :	Toutes les armes
Catégorie :	Le concours de Roi du Tir ne se tire qu'en une seule catégorie (B et C). Les participants peuvent tirer avec toutes les armes autorisées.
Droit de participation :	Tous les tireurs prenant part au tir peuvent participer au concours de Roi du Tir. Seuls les tireurs qui ont tiré toutes les passes comptant pour le concours de Roi du Tir avec le même genre d'arme peuvent y participer.
Inscription :	Aucune. Les tireurs qui remplissent les conditions sont automatiquement classés.
Finance :	Aucune
Classement :	<p>Sont pris en compte les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Passe Section 100%</li><li>○ Passe TSMR 100%</li><li>○ Passe Bicentenaire 100%</li><li>○ Passe Art Groupe 10%</li></ul> <p>En cas d'égalité, appui par la passe Art Groupe, puis par la passe TSMR, puis par la passe Section, puis par la passe Bicentenaire et par l'âge (selon le règlement FST 2013)</p>
Prix :	Minimum aux 6 premiers Prix en espèce ou en nature.
Droit de réserve :	A moins de 10 participants, pas de classement de Roi du Tir.
Prix supplémentaires :	A la première dame et aux 3 premiers JJ/J. Prix en espèce ou en nature.
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.

## Plan de Tir à 25m Pistolet :

**Exercice :****Pistolet 25m**

Rachats :	Illimité
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	PP10/Cible vitesse ISSF
Nombre de coups :	5 coups cpc, interruption à volonté (Distance 25m : max. 1 série à 5 coups par passe)
Finance :	3.- CHF (5.- CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Aucune
Disposition spéciale :	Une passe exercice peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les passes.

**Passé Section :**
**Pistolet 25m**

Dispositions générales :	Cette passe est obligatoire pour tous les tireurs.
Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cible vitesse ISSF, (zones d'évaluation 5-10)
Nombre de coups :	1 série de 5 coups en 50 sec. dès le commandement 1 série de 5 coups en 40 sec. dès le commandement 1 série de 5 coups en 30 sec. dès le commandement
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	10.50 CHF (13.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat B (PPA)	136	133	130
Cat C (PO)	130	127	124

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Section :**

**Pistolet 25m**

Finance d'inscription :	Aucune
Répartition ultérieure :	Minimum prix aux trois premières sections en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Les meilleurs résultats individuels de la passe section sont pris en compte, quelle que soit l'arme ou la catégorie de tireur avec laquelle ils ont été obtenus. Les résultats obligatoires + 1% des résultats non obligatoires, divisés par le nombre des résultats obligatoires.
Résultat obligatoire :	Sont pris en compte comme résultats obligatoires, les 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de 6 résultats obligatoires.
Résultat non-obligatoire :	Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.
Classement :	Le classement est effectué à 4 décimales.
Droit de réserve :	A moins de 5 sections participantes, pas de classement de section

**Passé TSMR :**
**Pistolet 25m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles vitesses ISSF (zone d'évaluation 5-10)
Nombre de coups :	2 séries de 5 cps, en 5 x 3 secondes par série dès le commandement
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	12.50 CHF (15.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat B (PPA)	86	84	82
Cat C (PO)	79	77	75

Répartition ultérieure : 60% du produit des finances des passes au 50% des tireurs classés. Prix en espèce ou en nature.

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Bicentenaire :**
**Pistolet 25m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles vitesses ISSF (zone d'évaluation 5-10)
Nombre de coups :	2 séries de 5 cps chacune en 30 secondes dès le commandement
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	12.50 CHF (15.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Aucune
Répartition immédiate :	

Points	Cat B	Cat. C
100	65.-	70.-
99	45.-	55.-
98	30.-	40.-
97	20.-	30.-
96	12.-	20.-
95	8.-	12.-
94	5.-	8.-

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Passé Art Groupe :**
**Pistolet 25m**

Rachats :	Aucun
Arme :	Toutes les armes
Zone des points :	Cibles pistolet PP10
Nombre de coups :	2 séries de 5 cps chacune en 150 secondes dès le commandement
Position :	Selon dispositions générales et règlements FST
Finance :	10.50 CHF (13.50 CHF munition comprise pour PO)
Distinction :	Voir dispositions générales

Distinction ou CC pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat B (PPA)	86	84	82
Cat C (PO)	81	79	77

Classement : Total de la passe. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups (à 10 pts), le nombre de mouches (+), puis par l'âge JJ, J, SV, V, E.

**Concours de Groupe :**

**Pistolet 25m**

Finance :	30.- CHF par groupe de 4 tireurs
Catégories :	Le concours de groupes ne se tire qu'en une seule catégorie (B et C). Les participants peuvent tirer avec toutes les armes autorisées.
Répartition ultérieure :	75 % du produit des finances des groupes au 50% des groupes classés. Prix en espèce ou en nature.
Calcul du résultat :	Résultat de la passe Art Groupe.
Classement :	Le total des quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds.
Droit de réserve :	A moins de 5 groupes participants, pas de classement de groupe.



**Roi du Tir :****Pistolet 25m**

Arme :	Toutes les armes
Catégorie :	Le concours de Roi du Tir ne se tire qu'en une seule catégorie (B et C). Les participants peuvent tirer avec toutes les armes autorisées.
Droit de participation :	Tous les tireurs prenant part au tir peuvent participer au concours de Roi du Tir. Seuls les tireurs qui ont tiré toutes les passes comptant pour le concours de Roi du Tir avec le même genre d'arme peuvent y participer.
Inscription :	Aucune. Les tireurs qui remplissent les conditions sont automatiquement classés.
Finance :	Aucune
Classement :	<p>Sont pris en compte les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Passe Section 100%</li><li>○ Passe TSMR 100%</li><li>○ Passe Bicentenaire 100%</li><li>○ Passe Art Groupe 10%</li></ul> <p>En cas d'égalité, appui par la passe Art Groupe, puis par la passe TSMR, puis par la passe Section, puis par la passe Bicentenaire et par l'âge (selon le règlement FST 2013)</p>
Prix :	Minimum aux 6 premiers. Prix en espèce ou en nature.
Droit de réserve :	A moins de 10 participants, pas de classement de Roi du Tir.
Prix supplémentaires :	A la première dame et aux 3 premiers JJ/J. Prix en espèce ou en nature.
Dispositions spéciales :	Classement et répartition supplémentaire selon le règlement de la Fédération de Tir du Bas-Valais pour les tireurs de la fédération.